



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/83
S/19414
7 janvier 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
QUESTION DE LA PAIX, DE LA
STABILITE ET DE LA COOPERATION
EN ASIE DU SUD-EST
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 7 janvier 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République démocratique
populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma correspondance antérieure, en particulier ma lettre du 30 décembre 1987 relative à l'attaque militaire lancée par la Thaïlande contre le territoire lao (A/43/74-S/19395), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit.

Du 29 décembre dernier au 5 janvier courant, les forces de la troisième armée thaïe ont lancé contre les collines 1 428, 1 370 et les autres positions locales lao plusieurs attaques d'artillerie (obus de 105 millimètres et de 155 millimètres). Le 6 janvier courant, vers 11 heures, des avions de chasse F 5 de l'armée thaïlandaise ont largué plusieurs bombes sur ces collines qui ont été au même moment soumises à des tirs d'artillerie nourris par ces troupes d'invasion. Plusieurs bataillons d'infanterie thaïs ont été actuellement mobilisés sur le terrain dans le but de lancer d'imminentes attaques de grande envergure contre le territoire lao en question. Ces forces d'invasion se sont également attelées à construire et aménager dans les parages des voies d'accès. La situation y demeure donc extrêmement tendue. Le Gouvernement lao vient de faire savoir au Gouvernement thaï que l'une des conditions préalables auxquelles ce dernier a assujéti toute ouverture de négociations entre les deux parties, à savoir que les troupes lao doivent se retirer de ces positions, a été absolument inacceptable pour le Lao car cette portion de territoire lui appartient incontestablement et ce, sur le plan juridique, historique et autres. Le Gouvernement lao demeure absolument convaincu

que seule l'ouverture immédiate et sans condition préalable des négociations entre les deux parties en cause sera en mesure d'apporter une solution politique satisfaisante au présent conflit comme à d'autres problèmes qui restent en suspens entre les deux pays. Il y va de l'intérêt légitime des peuples lao et thaï qui de tout temps aspirent ardemment à vivre en paix et en amitié fraternelle l'un avec l'autre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est", "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", "Règlement pacifique des différends entre Etats" et "Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de
la République démocratique
populaire lao,

(Signé) Kithong VONGSAY

